38e Année - N° 2972. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 2 Octobre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Mesures Inopportunes

Ainsi c'en est fait ; depuis hier le Tribunal a quitté notre ville. Il siège maintenant sous l'égide austère de Gassendi. C'est à Digne en effet que tous nos honorables magistrats ont été déportés ; on plaidera, on jugera au chef-lieu du département. Les frais seront plus élevés, la justice sera plus lente ; l'économie réalisée se traduira par un supplément de dépenses. Tels sont les résultats les plus tangibles de cette réforme qui paraît-il, visait au rétablissement financier de la France ! !

On se demande quel est l'esprit obtus qui a fait mettre sur pied une semblable réforme laquelle va à l'encontre du but poursuivi Qu'une réorganisation judiciaire s'imposât, c'est à une chose indiscutable. Mais il y avait mieux à faire qu'à transporter si loin des intéressés tout l'appareil judiciaire. Les hommes de la Révolution française, n'avaient-ils pas, à l'exemple de l'Angleterre préconisé dans chaque chef lieu d'arrondissement l'institution du juge unique, à compétence illimitée avec, naturellement comme correctif, le droit d'appel devant un tribunal régional composé de 3 magistrats ? Ce système ne donne-t il pas les résultats les plus satisfaisants en Grande-Bretagne ? Je ne crois pas que l'on puisse dire que les magistrats français sont tant au point de vue de la science juridique qu'au point de vue conscience professionnelle, inférieurs à leurs collègues d'outre Manche Dès lors le maintien du juge unique au chef-lieu d'arrondissement devait être envisagé.

Au surplus si quelques appréhensions pouvaient s'élever dans le public contre l'institution du juge unique ne pouvait on pas maintenir au chef-lieu d'arrondissement un Président et un Procureur de la République? Ces magistrats se seraient adjoint deux juges de paix les plus voisins. En exigeant de ces derniers les mêmes diplômes que ceux exigés des magistrats du siège, on aurait eu, avec un minimum de dépenses, un tribunal donnant toute garantie. Du reste l'on sait très bien qu'à l'heure actuelle, les tribunaux de première instance fonctionnaient presque tous grâce à l'adjonction de juges de paix licenciés ou Docteurs en Droit et cela pour la grande satisfaction des justiciables

En tout cas quel que fut le système adopté, on n'avait pas le droit de reléguer si loin de nos populations rurales tous les membres de l'organisation judiciaire. Le départ du tribunal a fait disparaitre les avocats, avoués, greffiers, etc... A qui vont s'adresser maintenant nos compatriotes de la ville et des diverses communes de l'arrondissement quand ils voudront consulter un homme de droit sur la valeur d'un contrat, sur une question de servitude foncière, ou sur une épineuse question de loyer ? Ils seront obligés de se transporter à Digne auprès de gens qu'ils n'auront jamais vus, dont ils n'auront jamais entendus parler. Il leur en coûtera un gros dérangement, une perte de temps et plusieurs centaines de francs et dépenses. Si c'est cela qu'on appelle **faire des économies**, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle...

En matière administrative, je ne défendrai certes point les sous-préfets. Trop souvent ils se sont faits les propres artisans de leur suppression et ont donné en maintes circonstances des arguments à ceux qui réclamaient leur disparition. Mais il n'en est pas moins exact que le maintien d'un organisme administratif au chef-lieu d'arrondissement s'imposait ; on pouvait peut être supprimer le sous-préfet dont la fonction n'est pas des plus chargées, mais on aurait du conserver un secrétaire très au courant des affaires administratives ; son rôle n'eut pas été nul En effet dans nos pays ruraux la tâche qui incombe aux maires des communes est des plus ardues ; ils n'ont pas toujours sous la main un secrétaire de mairie expérimenté. Ces magistrats municipaux, au dévouement desquels nous rendons hommage, sont mis à contribution par tous leurs administrés On les consulte sur tout : les questions les plus compleves de droit, d'assistance, de pension, d'administration leur sont soumises

Ils trouvaient jusqu'à ce jour au chef-lieu d'arrondissement des guides sûrs, compétents et des conseils éclairés On vient de les leur supprimer en fermant les bureaux de la sous-préfecture. Les Maires de nos communes qui remplissaient leur mission avec un zèle et un désintéressement sans égal vont voir leur tâche rendue particulièrement difficile par une réforme qui vise, paraît-il, à l'économie

Eh bien puisque c'était, dit-on, l'économie que l'on cherchait, il fallait que la mesure fut générale Si la suppression de 2 sous-préfectures procure des économies, celle de 4 sous-préfectures procurera une économie double... Si les sous préfectures de Sisteron et Castellane sont inutiles celles de Forcalquier et de Barcelonnette ne doivent pas l'être moins Nous attendons que l'on nous donne les raisons qui ont fait supprimer celles-ci et maintenir celles-là. Ces raisons nous ne les connaissons que trop ; nous les indiquerons si l'on nous y oblige. Mais d'ores et déjà nous affirmons qu'une telle façon de procéder blesse nos populations rurales éprises de justice et d'égalité. Si le sacrifice était nécessaire nous l'aurions consenti : à une condition toutefois, c'est qu'il fut le même pour tous.

Puisqu'il n'en est rien nous tenons à dire que nous protestons énergiquement et que nous protesterons jusqu'à satisfaction complète contre une réorganisation judiciaire et administrative qui n'a nullement tenu compte des intérêts de nos populations et qui a si gravement compromis les intérêts de la ville de Sisteron et de toutes les communes de notre arrondissement

EMILE GALICI,
Docteur en Droit,
Lauréat de la Faculté de Paris,
Candidat des Partis Républicain-Socialiste et Socialiste Indépendant à l'Election Cantonale de Sisteron.

Marchés de Valensole

La date du premier marché mensuel, général, le 12 Octobre prochain, deuxième mardi du mois, approche, et la Commission a poursuivi sans arrêt ses démarches et préparatifs. Elle se trouve en possession de moyens financiers suivants pour faire face aux premiers frais et pour répartir certaines primes. Mais il va que la souscription n'est pas close et que ceux qui pour raisons diverses n'ont pu encore souscrire, ne se refuseront certainement pas à remettre leur quote part qui permettra à la Commission de prolonger son effort. Il serait inadmissible d'envisager que quelque propriétaire, fermier ou commerçant que de soit, assiste indifférent à l'effort qui est sur le point d'aboutir et ne comprenne pas que l'intérêt général, comme l'intérêt particulier de chacun est dans la réussite complète d'une telle tentative. D'ailleurs tout s'annonce sous les meilleurs auspices et très favorablement. Au cours de ses réunions, la Commission a procédé minutieusement à l'organisation matérielle et fait une propagande effective auprès des acheteurs. C'est au cours de ce mois-ci que les dernières dispositions doivent être prises et que tout le monde doit apporter sa collaboration Une réunion générale aura lieu avant la date du premier marché Les acheteurs recevront tous les renseignements susceptibles de les attirer sur notre marché ; les vendeurs seront individuellement visités et encouragés, s'il est nécessaire, à apporter leur collaboration effectivement à la pleine réussite de cette réorganisation dont les effets auront un résultat si appréciable pour notre région. Et, si un pays comme le nôtre avec ses produits et ses ressources si importants, entre résolument dans la voix des réalisations avec activité et solidarité, après l'établissement des marchés, il doit entrevoir d'autres organisations qui le rendront toujours plus prospère, dans l'union et l'entr'aide, désormais facteurs indispensables. Devant les difficultés toujours nouvelles qui se dressent journellement devant nous, nous resterons désarmés et sans force, si nous ne sommes pas unis. Il ne faut cesser de le répéter, il faut y songer sans cesse, il faut surtout le mettre en pratique, et encourager ceux qui vous invitent.

La Commission.

Dans son numéro du dimanche 19 septembre, notre grand confrère régional *Le Petit Marseillais*, publiait un magnifique article sur notre pittoresque ville. Avec la permission de l'auteur, M. André Bromberger, nous publions aujourd'hui cet intéressant article qui est un excellent résumé de notre histoire locale que nos lecteurs lirons volontiers et qui est un dernier salut adressé à notre ancienne sous-préfecture.

Une Sous-Préfecture est condamnée

SISTERON

Porte entr'ouverte de la Provence sur le Dauphiné, et que la vieille citadelle parait encore surveiller. Sisteron, déjà connue sous l'occupation romaine, apparait être la première ville de France où le régime municipal ait été institué. Fort probablement il y date du 1er siècle après Jésus-Christ. Il fut, en tout cas, reconnu et fortifié, au moyen âge, par la Charte de 1257 que parapha Charles 1er d'Anjou, ce grand restaurateur des libertés communales en Provence.

En 1352, la reine Jeanne octroya aux habitants des statuts de justice d'autant plus remarquables qu'ils imposaient aux magistrats les strictes devoirs qui assurent à la fois l'équité des arrêts et l'intégralité de ceux qui les prononcent. Et pour qu'aucun organisme ne manquât à cette cité parfaite. Louis XIII y établit un siège de sénéchal en 1635.

Aimée de Raymond-Berenger IV, qui y tint souvent sa cour, et notamment de 1229 à 1238, affectionnée par le roi Robert, comme par le roi Louis II, Sisteron accueillit trois fois en ses murs François 1er : la première,

© VILLE DE SISTERON

quand il revenait tout glorieux de sa conquête du Milanais (1515) puis quand il alla à Pavie (1524) et, pour la troisième fois quand il partit pour sa dernière guerre contre Charles Quint (1537). Le chevalier Bayard tint garnison à Sisteron Le prince Jean-Casimir, frère de Ladislas VIII, roi de Pologne, fut détenu prisonnier d'Etat dans la citadelle. Retour de l'île d'Elbe, Napoléon « l'ogre de Corse », dut pactiser avec les troupes sisteronnaises, avant de s'aventurer sous les canons de la forteresse et de franchir son pas périlleux.

Il va de soi, qu'en dépit de la défense de ses ouvrages, pour lors redoutables, ce vieux bastion militaire connut les vicissitudes ordinaires des places fortes. Pillée et brûlée plusieurs fois par les Sarrasins, Sisteron pâtit, plus qu'aucune autre, des guerres de religion. Le comte de Sammerive y laissa d'odieux souvenirs. Huguenots et catholiques, à plusieurs reprises, l'emportèrent ou la perdirent (1562 1567) et la Ligue y mit aux prises Epernon et Lesdiguières (1595). La peste, par de successives apparitions, y produisit ses ordinaires ravages, comme si la main des hommes ne suffisait point pour tuer et détruire.

Encore Sisteron fut-elle, dans les âges passés, avant tout et par-dessus tout, un siège épiscopal. Et cela atteste dans le moyen âge tourmenté, d'effroyables luttes — images réduites des guerres du Sacerdoce et de l'Empire — entre le Prélat et le Comte. De 452 à 1790, où l'évêché fut supprimé, 78 prélats s'assirent sur la « sedia - immobile ». Fort différents, certes, les uns des autres par le tempérament et le caractère, d'origines très diverses mais chez qui la lénite ne paraît pas avoir prévalu de façon constante. De grands noms : deux Sabran, un Puymichel, un Forcalquier, un Bornas, un Savoie, un Haussonville, un Narbonne, deux Rochechouart, un Glandevès, un Suffren, mais ce ne sont point ceux-là les plus redoutables. Combien plus à craindre ces demi-anonymes dont l'histoire n'a conservé qu'un prénom, ces Eustage, ces Ursus, ces Arnould, ces Géraud, ces Humbert et les Rostaing qui bouclaient la cuirasse sur la chasuble et la mule sous le soleret, et qui, substituant le bassinet à la mitre comme la lance à la crosse, lavaient bans et arrière-bans pour guerroyer. Ceux-là invoquaient pour patron l'archevêque Turpin, de la « Chanson de Roland » et à bénir préféraient ferrailler.

Sombre histoire que celle où l'évêque de Sisteron, tantôt du parti du Pape ou de celui de l'Empereur, tantôt pour Toulouse contre Avignon, tantôt pour Avignon contre Toulouse, mais toujours contre Forcalquier, n'a pas encore médité sur la parole divine : « Tu ne tueras point » et poursuit d'une haine farouche l'allié de la veille qui sera, du reste, l'allié du lendemain.

Ah ! certes, il y a des exceptions. Tous ces prélats ne sont pas nécessairement batailleurs. Il s'en trouve de hasard qui s'efforcent dans le calme momentané, à paître leurs troupeaux, mais le siècle est là, farouche et brutal, et beaucoup d'entre eux apparaissent prompts, en cet âge de fer, à suivre les inspirations tumultueuses du siècle. Chose, du reste, assez singulière, l'évêché de Sisteron est l'un des rares diocèses de France où aucun pontife n'a été placé sur les autels. Aix se réclame de trois saints, Arles de douze, Digne de deux, Riez de deux également, Vence de trois, etc., mais le martyrologe se tait sur l'Eglise dont Chrysaphius fut le premier chef.

En dépit des outrages du temps et des dégradations malencontreuses de municipalités imprévoyantes, Sisteron, bien que découronné de son évêché, garda, durant tout le cours du XIXe siècle, grande allure. Sa fière citadelle si hardiment dressée sur la roche orgueilleuse et rigide, ses belles tours massives, ses vieilles demeures ses ruelles tortueuses ou escarpées tracées pour le combat, ses « couverts » imprévus, sa majestueuse cathédrale lui maintiennent encore une étonnante singularité.

Le département des Basses-Alpes resta jusqu'à ce mois de septembre 1926 tel qu'il était sorti des mains de l'Assemblée Constituante. Celle-ci avait décrété cinq districts : Digne, Forcalquier, Sisteron, Castellane et Barcelonnette. L'Empire n'y avait rien changé. Aujourd'hui, Sisteron a dû céder encore à Forcalquier, son miédéval ennemi. « Les murs ont leur volonté et les cités leur destin », ainsi que le professa Macaulay

André BROMBERGER.

du Petit Marseillais.

PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE et SOCIALISTE FRANÇAIS

Congrès National du 8 Octobre 1926

On sait que le prochain Congrès national du *Parti Républicain Socialiste et Socialiste Français* se tiendra à Lille où il s'ouvrira le vendredi 8 octobre, à 14 heures.

Les questions suivantes sont inscrites à son ordre du jour : *Loyers et propriété commerciale, Reforme militaire, Politique sociale, Politique extérieure et coloniale, Politique financière et économique, Politique intérieure et tactique électorale.*

En vue de faciliter les travaux du Congrès une commission d'étude a été désignée pour chaque gestion. Ces commissions sont au travail, elles étudient les problèmes posés et reçoivent les suggestions des fédérations du Parti.

Elles reçoivent également, avec beaucoup d'intérêt, les suggestions des personnes étrangères au Parti qui doivent être adressées : pour les Loyers et Propriété commerciale à M. Hébert, 60, rue Servan, Paris (11e) ; pour la réforme militaire à M. André J.-L. Breton, 21 *bis*, Grande Rue, à Bellevue (Seine-et-Oise) ; pour la Politique sociale à Mme Jeanne Etienne, 9, boulevard de Port-Royal, Paris (13e) ; pour la Politique extérieure et coloniale à M. Maurice Blum, 96, rue Demours, Paris (17e) ; pour la Politique financière et économique à M. Adrien Berthier, 2 rue Pierre-Levée, Paris (11e) ; pour la Politique intérieure et la tactique électorale à M. le Docteur Thévenin, 40, rue Gabrielle, à Charenton (Seine).

Rappelons enfin que le dimanche 10 octobre à midi sera servi à Lille, un grand banquet démocratique que présidera M. Paul Painlevé, président d'honneur du Parti, assisté des parlementaires et élus du Parti et d'un grand nombre de personnalités politiques des partis et associations de gauche

Le Secrétaire Général,
Georges ETIENNE.

Chronique Electorale

La situation reste calme dans tout le canton.

On dit néanmoins que M. Léon Jourdan qui avait de nouveau posé sa candidature l'aurait retirée une fois encore. Le bruit en a couru fortement toute la semaine. Ce qui semble accréditer cette nouvelle c'est que depuis 8 jours l'ancien conseiller général de Sisteron n'a pas été revu dans notre ville Il y a eu durant ce laps de temps la foire de Septembre et si M. Léon Jourdan avait sollicité les suffrages de nos concitoyens nul doute qu'il eut été ce jour-là dans notre localité pour s'entretenir avec ses électeurs de la ville et surtout des communes du canton.

Il n'y a donc pour l'instant sur la brèche que le citoyen Emile Galici, Docteur en Droit, Lauréat de la Faculté de Paris, Candidat des partis républicain-socialiste et socialiste indépendant, avec le candidat du Parti communiste (B. O. P) (Bloc ouvrier et paysan) dont le nom sera porté à la connaissance du public ultérieurement.

La candidature communiste est une candidature de principe pour laquelle on n'escompte nullement le succès.

Par contre le citoyen Emile Galici paraît devoir réunir la grosse majorité des suffrages Les électeurs du canton de Sisteron se sont en effet rendus compte que dans les circonstances présentes c'était l'homme qu'il convenait d'envoyer à l'assemblée départementale Par son activité inlassable, l'ardeur et la célérité qu'il apporte à faire solutionner les affaires qui lui sont soumises il a conquis toutes les sympathies, gagné tous les suffrages. Le public de la ville et des communes du canton comprend fort bien les difficultés en présence desquelles il va se trouver si le Tribunal, et avec lui tous les hommes au courant du Droit, quittent notre localité. Avant d'engager un procès ou d'y défendre, avant de prendre position dans une instance, n'est-il pas de la plus élémentaire prudence de se renseigner auprès d'un homme averti de ces questions spéciales ? Ne convient il pas avant de prendre une décision relative soit aux biens, soit à l'état des personnes de connaître ce que dit en la matière la loi et la jurisprudence ? Puisque aucun juriste ne demeurera plus à Sisteron le citoyen Emile Galici sera tout qualifié pour remplir ce rôle et renseigner les électeurs C'est un homme très au courant des questions de Droit ; il a de plus une grande habitude des affaires et ses conseils éclairés seront très précieux à nos concitoyens. Le citoyen Emile Galici vivra non loin de ses mandants.

En effet si comme cela est à peu près certain, il est élu, il compte accepter un poste dans le département il pourra être ainsi dans notre localité les samedis et jours de foire et se tenir à la disposition de tous ceux qui auront à lui soumettre des questions visant à la fois l'intérêt des particuliers ou celles concernant l'intérêt général.

Les électeurs du Canton de Sisteron ne sauraient donc faire un meilleur choix.

Aussi la candidature du citoyen Emile Galici réunit-elle actuellement la grosse majorité des suffrages.

Patronné par deux puissants parrains qui jouissent d'une grande popularité et occupent tous deux une situation politique prépondérante (l'un en ville et l'autre dans les campagnes) le nom de notre concitoyen Emile Galici sortira vainqueur de l'urne aux prochaines élections cantonales.

Et si même une 3e candidature s'affirme, il est incontestable que le citoyen Emile Galici sera élu Conseiller Général au premier tour de scrutin ; et ce, pour le plus grand bien de notre cher Canton de Sisteron.

Un groupe d'Electeurs du Canton de Sisteron

Chronique Locale

SISTERON

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, samedi 2 octobre à 9 heures du soir pour voter le budget primitif de 1926 et statuer sur les affaires en cours.

Musique — MM. les musiciens sont informés que les répétitions reprendront mardi prochain 5 octobre.

Les parents désireux de faire apprendre gratuitement la musique à leurs enfants sont informés que les cours du soir vont reprendre. Ils sont priés de les faire inscrire soit chez M Reynaud, président, soit chez M. Pascal Lieutier, trésorier.

Sous le couperet des décrets-lois

Après la suppression du tribunal et de la sous préfecture, voilà la Recette des finances qui est, elle aussi supprimée par les décrets Poincaré Nous nous demandons avec anxiété qu'elle sera l'administration parmi celles qui nous restent, qui subira le même sort que ses sœurs.

A qui le tour ?

Décidément on dirait que c'est un plaisir pour les décrets-lois de sabrer notre petite ville ; c'est d'autant plus un plaisir pour eux que personne parmi nos mandataires et nos représentants ne songent à protester, et nous sommes d'autant plus fondés à le dire que parmi le groupe parlementaire qui s'est créé à la Chambre nous n'avons pas vu nos trois députés s'y joindre encore. Est-ce que les intérêts de notre ville ne les intéresseraient déjà plus ?....

De la conclusion de toutes ces suppressions il résulte que Sisteron est livré au couperet des décrets-lois. Seul *Sisteron-Journal* a protesté contre sa décapitation et bientôt notre ville qui naguère était encore quelque chose d'important sur la carte géographique n'est plus aujourd'hui qu'un misérable chef-lieu de canton.

Alea jacta est.

Eldorado-Théâtre.

Si vous voulez rire, vous amuser follement, allez sans hésiter louer vos places à l'Eldorado pour aller applaudir la tournée des Artistes Associés, qui vient nous jouer le Vendredi 8 octobre « *Les dégourdis de la IIe* » Montée avec un soin particulier, cette fantaisie bouffe de M. Mouëzy Eon, sœur puinée de l'immortel « Tire au-Flanc », grâce aux Artistes-Associés », marche de succès en succès ; nul doute qu'elle n'ajoute un nouveau fleuron à sa couronne. Ajoutons pour terminer que ce ravissant spectacle peut être vu par tout le monde.

C'est à la librairie LIEUTIER que les élèves du Collège, de l'Ecole Supérieure et des écoles communales viendront faire leurs achats ; ils y trouveront des cahiers, des livres, des boîtes de compas et de peinture, des cartons de dessins et en général toutes les fournitures scolaires.

A VENDRE très joli harnais anglais, état de neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Chien de Berger dressé, 8 mois.
S'adresser au bureau du Journal.

© VILLE DE SISTERON

Nombreuses attestations

Des milliers de malades reconnaissants déclarent que la Poudre Louis Legras est la est le spécifique par excellence de toutes les maladies des bronches et des poumons La Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément les plus violents accès d'asthme. catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras. 1, Bd Henri IV, à Paris.

ETAT-CIVIL

du 24 au 31 Sept 1926

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre

Séraphin Aimé Delaye Cultivateur à Sisteron et Marie Magdeleine, Bontoux s. p.

MARIAGES

Décès

Simone Laurence Sergent, 1 an, la Cazette
Lucien Emmanuel Emmery 2 ans, hôpital.

MISON

Grand Concours de Boules.

Demain dimanche 3 octobre, aux Armands, Grand concours de Boules. 1er prix, 500 francs et un tiers des mises ; 2e prix, les 2/3 des mises. Les mises sont fixées à 10 frs par équipe de 3 joueurs. Le concours commencera à 10 h. 30 Inscriptions à la mairie ou sera affiché le règlement. Apporter les boules (boules ferrées). Concours de consolation à 14 heures En cas de mauvais temps renvoi au dimanche suivant.

On demande des apprentis, bonne éducation. S'adresser à la confiserie Brouchon.

TRES JOLI CAFE

A remettre, bien achalandé
S'adresser au bureau du Journal.

CAISSE AUTONOME
de Gestion des Bons de la Défense Nationale, d'Exploitation Industrielle des Tabacs et d'Amortissement de la Dette Publique

Emission de 6.000.000 d'Obligations de 500 frs.

EXEMPTES D'IMPOTS

Intérêt : 7 o/o minimum

progressant avec les recettes des Tabacs

Remboursement en 40 ans au plus avec une prime proportionnelle aux recettes des Tabacs, soit 600 francs au minimum

PRIX : 500 francs

payable en

Bons de la Défense Nationale

On souscrit sans frais à la

SOCIETE GENERALE

Agence de DIGNE,
15, Boulevard Gassendi
et à son Bureau de SISTERON
Rue Droite

Location d'AUTOMOBILES

de jour et de nuit

A. ALLIBERT

Café des Alliés. SISTERON
Téléphone 3.

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, **reçoit tous les jours**, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

DEYGLUN

ALPHONSE frères

successeurs

MM. ALPHONSE frères ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de prendre le fonds de

Boucherie-Charcuterie

de M. Deyglun, rue Saunerie

Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront dans le magasin de la viande ds 1er choix, une charcuterie toujours fraiche et des salaisons.

Etude de Me **BUES**, notaire à SISTERON (B-A)
Successeur de Me **Borel**

Vente d'un fonds de Commerce

Deuxième Avis

D'un acte aux minutes de Me Guillame **BUES**, Notaire à Sisteron du 31 aout dernier, enregistré, il apparait que M. Léon Félix **Deyglun**, Boucher et Madame Hélène Suzanne **Laugier**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à M. Félix Epiphane **Alphonse**, propriétaire demeurant à Sisteron, le fonds de Commerce de **Boucherie-Charcuterie** qu'ils exploitaient à Sisteron, rue Saunerie dans un immeuble appartenant à M. Garcin.

Oppositions à peine de forclusion dans les 10 jours de la présente insertion, en l'étude de Me Buès notaire à Sisteron, domicile élu.

Pour deuxième avis :
Buès

TRICOTEUSES rondes, rectiligne, toutes longueurs, toutes jauges. Prix de gros Catalogue apprent. grat Laines, cotons, fils, La LABORIEUSE, 22, rue Colbert, Marseille

A VENDRE

Voiture 4 roues,
Foudres bon état,
Chiffons, laine,
Vieux Fers.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'économat de l'hôpital-hospice, tous les jours de 9 h à midi

En vente à l'imprim. lib. LIEUTIER

TEIGNEZ VOUS MÊMES vos tissus avec le LURO
TOUTES LES NUANCES — TOUS LES COLORIS MODES
EN VENTE CHEZ LES DROGUISTES

EMISSION PAR LA CAISSE AUTONOME

de Gestion des Bons de la Défense Nationale, d'Exploitation Industrielle des Tabacs et d'Amortissement de la Dette publique

D'OBLIGATIONS

RÉSERVÉES AUX PORTEURS DE BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

CARACTÉRISTIQUES

MONTANT. — Obligations d'un capital nominal de 500 francs.

PRIX D'EMISSION ET DATE DE JOUISSANCE. — Émises au pair avec jouissance du 1er octobre 1926.

INTÉRÊT. — Intérêt payable par coupons semestriels les 1er avril et 1er octobre et comprenant :

1° Un intérêt fixe de 6 0/0, soit 30 francs chaque année par obligation de 500 francs;

2° Un revenu variable proportionnel au montant des ventes de tabacs avec minimum annuel de 5 francs par obligation de 500 francs;

C'est-à-dire revenu minimum annuel de 35 francs par obligation de 500 francs, soit 7 0/0.

REMBOURSEMENT. — Remboursables en 40 ans par tirages au sort le 16 février et le 16 août de chaque année.

PRIX DE REMBOURSEMENT. — Le prix de remboursement sera :

1° Le capital nominal de 500 francs;

2° Une prime proportionnelle au montant des ventes de tabacs avec minimum de 100 francs par obligation;

C'est-à-dire prix minimum de remboursement : 600 francs.

FORME. — Titres au porteur ou nominatif.

EXEMPTION D'IMPOTS. — Obligations exemptes : De l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières; Des droits de timbre; Des droits de transmission.

COUPURES. — 500 francs, 1.000 francs, 5.000 francs, 10.000 francs et 50.000 francs de capital.

COTATION. — Ces obligations seront admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

SOUSCRIPTION

MODE DE SOUSCRIPTION. — Les obligations sont remises exclusivement en échange de Bons de la Défense nationale.

Les souscripteurs qui n'ont pas de Bons peuvent s'en faire délivrer dans les conditions habituelles et les échanger ensuite.

Les Bons sont repris pour leur valeur au moment de la souscription, c'est-à-dire pour leur montant nominal diminué des intérêts restant à courir jusqu'à l'échéance; si la valeur des Bons est inférieure à un multiple de 500 francs le complément doit être versé en espèces.

DATE DE L'EMISSION. — L'émission sera ouverte le 7 octobre 1926. Elle sera close dès que le produit présumé de l'opération atteindra 3 milliards et au plus tard le 15 octobre 1926.

LIEUX DE SOUSCRIPTION. — ON SOUSCRIT PARTOUT.

AVANTAGES SPÉCIAUX

1° Revenu. — Chaque obligation bénéficie, en plus d'un intérêt fixe de 30 francs, d'un revenu variable de 50 centimes par an et par obligation pour chaque excédent annuel de 100 millions du montant des ventes de tabacs sur un produit fixe de 2 milliards.

2° Capital. — Le prix de remboursement des obligations est fixé au capital nominal de 500 francs augmenté d'une prime égale à 5 francs par obligation pour chaque excédent de 100 millions sur un produit fixe de 2 milliards du montant des sommes encaissées, pendant l'année précédente, au titre de la vente des tabacs.

Les titres de la présente émission ont le caractère de valeurs d'une entreprise industrielle de premier ordre, avec revenu et remboursement de capital assurés à un montant minimum, ce revenu et ce capital pouvant progresser avec le chiffre d'affaires de l'entreprise.

FRANÇAIS,

Échangez vos Bons de la Défense Nationale contre des Obligations nouvelles

Si vous n'avez pas de Bons, souscrivez-en pour les échanger

ON SOUSCRIT PARTOUT

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS
le vélo idéal pour un prix abordable
— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

LOCATION D'AUTOS

PSF **PSF**

Condensateurs — Transfos — Casques
Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.
—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

PSF **PSF**

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

4 PUBLICATIONS RECOMMANDÉES POUR LA JEUNESSE

FILLETTE la meilleure publication composée spécialement pour les fillettes. Paraissant tous les dimanches. 16 pages en couleur et en noir. Le numéro : *25 centimes*

LE PETIT ILLUSTRE le plus goûté des journaux illustrés de la jeunesse, pour les filles et garçons, Paraissant tous les dimanches. Le N *25 cent.*

L'INTREPIDE hebdomadaire illustré Le grand journal de voyages favori de la jeunesse *Aventures - Sports - Voyages*, tous les dimanches 16 pages Le Numéro : *30 centimes.*

CRICRI Journal pour les petits garçons. 16 pages en couleur et en noir. Le Numéro : *25 centimes.*

EN VENTE PARTOUT

Envoi de deux numéros spécimens gratuits de chacune de ces publications sur demande adressée à la SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ÉDITION, 3, rue de Rocroy, Paris (Xe).

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six mois après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT

La Grande Marque Nationale

BERLIET

Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR

Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT

La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER

La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR

La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* SISTERON (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON